



Un exemple de dossier Le PLU du Castellet

L'exposition des populations à la pollution de l'air

Alexandra MURIEL – ARS 83 – 11 juin 2026



Les éléments retrouvés dans le PLU soumis à avis

axe 1 du PADD : ALLIER DÉVELOPPEMENT ET PRÉSERVATION DU CADRE DE VIE



OAP n°11 :

remplacer une entreprise par environ 35 logements en bordure d'autoroute



Légende

- Périmètre de l'OAP
- Principe de desserte
- Cheminements piétons à créer
- Hypothèse d'implantation des bâtiments
- Traitement paysager de la frange agricole
- Espace vert à créer

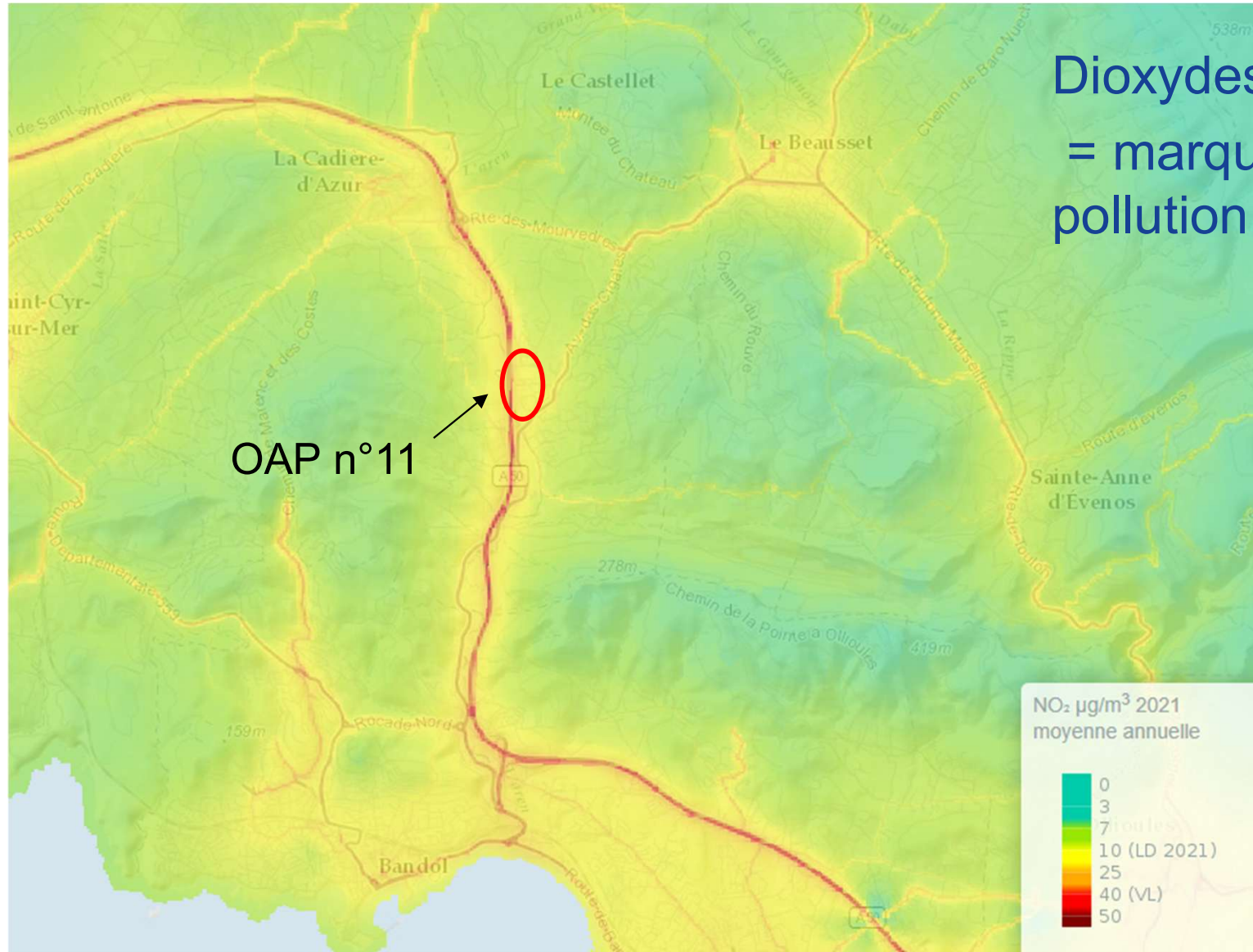
Evaluation environnementale :

- traite de l'impact des dispositions sur la qualité de l'air
- quid des effets sur la santé des habitants?



Données disponibles : Modélisations Atmosud

Dioxydes d'azote (NO_2)
= marqueurs de la
pollution atmosphérique





Pour limiter l'exposition de la population à la pollution de l'air :

Doctrine de l'ARS :

Ne pas implanter de nouvelles habitations dans une zone de **100m** de part et d'autre des autoroutes
(150m si possible au vu des impacts sanitaires)

Plan de protection de l'atmosphère du Var
approuvé en 2022
fiche-action 17.1:

« Renforcer la prise en compte de la qualité de l'air dans les documents d'urbanisme et les projets ».



Avis des services :

- Projet d'habitations à moins de 100 m de l'A50
- Risque sanitaire pour les futures populations (taux de pollution important)
- Avis défavorable de l'ARS sur l'OAP n°11

Avis de la MRAe du 23 février 2023 sur le projet de révision du PLU Le Castellet (83)

« La MRAe recommande de revoir l'OAP n°11 à l'ouest du hameau du Plan, afin d'éviter d'implanter de nouvelles constructions d'habitation à moins de 100 m de l'autoroute A50 ».



Modifications apportées par la commune:

++ L'OAP

➤ Recul de 100m :

« Une partie du site est de fait inconstructible (bande de 100 mètres de part et d'autre de l'autoroute).

L'implantation des constructions et le traitement de la partie Ouest du secteur devra tenir compte de cette contrainte »

Schéma de principe de l'OAP

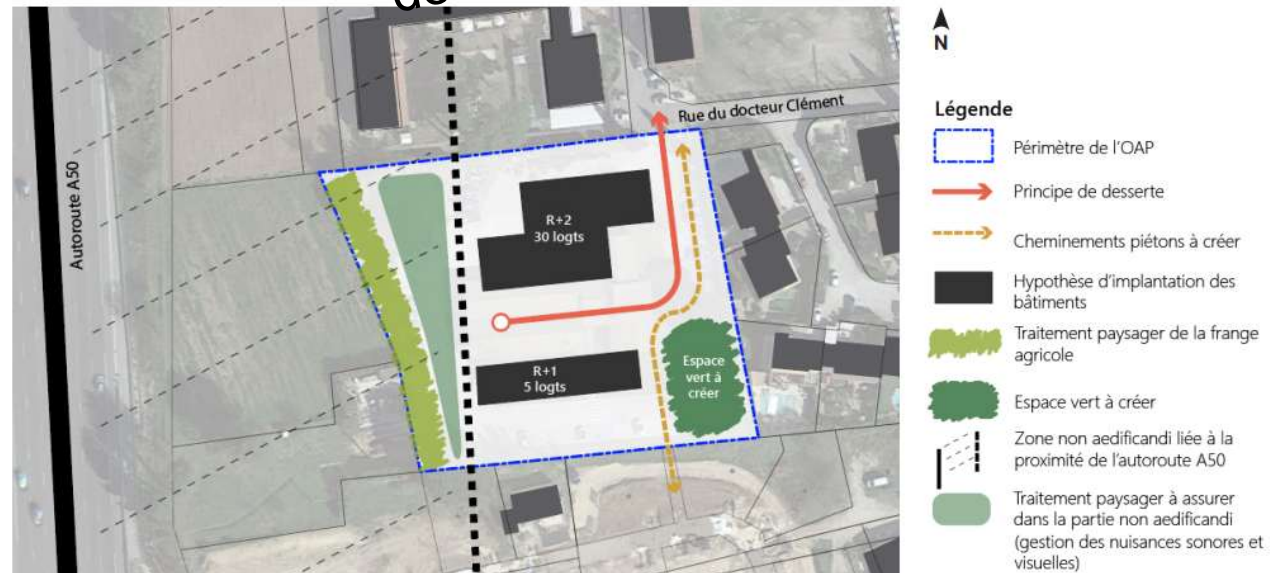


Illustration non opposable, non prescriptive, donnée à titre d'exemple

++ Le règlement de la zone UC

Les constructions (hormis les clôtures) doivent être situées à une distance au moins égale à 100 mètres de l'axe de l'autoroute A50, cette distance étant comptée à l'axe de la chaussée la plus proche

!! axe de la chaussée # de part et d'autre

Des interrogations ?



Une mission : votre santé.